

**Texte de l'intervention de Monsieur Mohamed BERRADA, Président
Directeur Général de Royal Air Maroc,
au 11^{ème} Forum du CAF
Cannes, 7 et 8 novembre 2002**

Je souhaiterais tout d'abord remercier le Président Jean Louis BAROUX pour avoir associé Royal Air Maroc, pour la deuxième année consécutive, aux travaux de réflexion du CAF.

Je le remercie également pour son invitation que je n'ai pu malheureusement honorer en raison d'engagements majeurs auxquels il m'a été impossible de me soustraire.

Je tiens à présenter, à Mr BAROUX et à ses invités, mes vives excuses pour cette absence et à vous dire combien j'aurais été heureux de m'associer à vos travaux aujourd'hui, autour d'un thème d'un grand intérêt et avec un timing particulièrement bien choisi.

En effet, une année s'est écoulée depuis les événements tragiques du 11 septembre et les Compagnies Aériennes n'en finissent pas de subir les séquelles d'une crise profonde qui a durablement transformé le paysage aérien.

Nous constatons que plusieurs Compagnies de référence traversent des difficultés financières qui compromettent leur pérennité ce qui nous amène à poser la question de la viabilité future du modèle d'organisation du Transport Aérien notamment aux Etats-Unis.

Par ailleurs, nous manquons gravement de visibilité dans un environnement économique dépressif et où le Transport Aérien est de plus en plus étouffé par des contraintes de sécurité.

Il était donc tout à fait opportun de mener une réflexion commune sur l'évolution ou la révolution subie par notre industrie, identifier les nouveaux défis auxquels elle doit faire face ainsi que les tendances lourdes qui vont la marquer au cours des prochaines années.

Pour ma part, j'aborderai la question de l'accès aux marchés. Je le ferai sous l'angle des relations entre le Maroc et l'Union Européenne, premier partenaire économique de notre Pays, et avec la vision d'une Compagnie comme Royal Air Maroc dont le marché Européen constitue l'essentiel de son activité à l'international.

L'Europe, partenaire stratégique pour le Maroc.

Les relations entre le Maroc et l'Union Européenne revêtent une importance stratégique compte tenu des liens historiques, politiques, économiques et culturels qui les unissent et les valeurs qu'il partagent.

Ces relations ont enregistré depuis deux ans un développement significatif avec l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association le 1^{er} mars 2000. Cet Accord qui marque une étape décisive dans nos relations avec la Communauté Européenne prépare l'établissement progressif d'une zone de libre échange à l'horizon 2012.

Permettez-moi à présent de vous livrer quelques chiffres pour illustrer l'ampleur de la coopération entre le Maroc et l'Union Européenne :

L'Europe Communautaire est aujourd'hui le premier partenaire économique du Maroc, qui réalise l'essentiel de son commerce extérieur avec les Pays de l'Union. En effet, 78% des exportations marocaines sont destinées à l'Europe et 64% de nos importations proviennent de ce Continent. Par ailleurs, les entreprises marocaines effectuent les 3/4 de leurs transactions avec des entreprises basées en Europe.

Notre conviction est que l'Europe élargie sera à terme le premier Pôle économique mondial, le Maroc étant le prolongement naturel et géographique de cette puissance.

C'est la raison pour laquelle nous suivons avec un grand intérêt l'évolution qui se passe en Europe et qui se caractérise par deux mouvements de fond. Le premier se rapporte à l'élargissement de l'Union Européenne à presque la totalité des Pays d'Europe Centrale et Orientale. Le deuxième volet concerne le renforcement de la libéralisation du Transport Aérien.

En ce qui concerne cette évolution, la politique prônée par l'Europe sous la pression de la déréglementation Américaine, a permis l'accroissement de la concurrence après l'adoption du troisième paquet de mesures qui définit les règles communautaires au sein de l'Europe et introduit également la notion de leur applicabilité aux Etats tiers.

Les dispositions communautaires sont claires sur cette question. Elles prévoient que l'ensemble des mesures liées au concept d'accès au marché et de la mise en œuvre des règles sur la concurrence sont applicables aux Etats tiers.

Au niveau de notre industrie, nous accordons donc un intérêt majeur aux évolutions qui se produisent au sein de l'Union et nos efforts sont focalisés sur la modernisation profonde de notre système de transport aérien en vue de le rendre conforme aux exigences Européennes.

Ces efforts ont permis aujourd'hui au Maroc d'édifier un système de Transport Aérien performant et un réseau aéroportuaire moderne.

Au niveau de sa politique de transport aérien, le Maroc s'est inscrit très tôt dans les tendances qui caractérisent la stratégie de l'Union pour ce secteur.

Mon Pays a ainsi adopté une démarche volontariste pour accélérer la libéralisation de son transport aérien. Dans ce cadre, plusieurs mesures lourdes ont été prises :

- *Un accord d'open sky a été signé avec les Etats-Unis en octobre 2000,*
- *Les accords aérien bilatéraux avec les partenaires Européens sont désormais établis sur la base d'une grande libéralisation tant au niveau des fréquences qu'au niveau des capacités et des tarifs,*
- *Depuis mai dernier, nous assistons à une rupture radicale de notre système d'organisation du Transport Aérien avec l'octroi de licences charter à trois compagnies privées.*

La phase suivante de cette libéralisation se concrétisera par l'intégration de l'espace aérien marocain dans celui de l'Europe. Dans ce cadre, la Maroc a introduit, en 2000, une demande auprès des Instances de l'Union Européenne.

Ces démarches s'inscrivent dans la volonté d'ancrage de l'économie marocaine à l'Europe et aux Etats Unis et dans nos objectifs de développement du tourisme à travers un Plan National qui vise à atteindre 10 millions de touristes à l'horizon 2010. Le transport aérien est appelé, évidemment, à jouer un rôle décisif dans la réalisation de cette ambition.

Place de l'Europe dans la stratégie de Royal Air Maroc.

Pour accompagner cette orientation libérale du Maroc, Royal Air Maroc dont le trafic international est réalisé à 67% avec l'Europe, a mené une profonde mise à niveau et une modernisation de l'ensemble de ses composantes pour une mise en cohérence avec les normes de l'Union.

Dans cette perspective, Royal Air Maroc a très vite saisi l'enjeu de la question sécuritaire et la nécessité d'harmoniser ses systèmes d'exploitation avec les exigences Européennes.

La Compagnie s'est ainsi engagée dans un processus global de certification de ses métiers par leur mise en conformité avec les normes d'assurance qualité en vigueur au sein de l'Union Européenne.

Aujourd'hui, notre démarche au niveau de nos différents métiers, de nos process, de nos systèmes d'exploitation et autres composantes de l'Entreprise, s'inscrit dans le droit fil des standards de sky team et de son niveau d'exigence.

L'étape suivante pour Royal Air Maroc est d'intégrer une alliance globale. Il s'agit de sky team dont l'un des membres fondateurs, Air France, a un partenariat fort et historique avec Royal Air Maroc.

Par ailleurs, Royal Air Maroc a mené une politique de consolidation de ses fondamentaux et élaboré une stratégie ambitieuse s'articulant autour de trois axes majeurs :

1^{er} axe : *Se doter d'une structure de groupe de dimension internationale avec des business units performants et travaillant en synergie complète (Régulier, Charter, Fret, Hôtellerie, Industrie, Innovation).*

Le fonctionnement de ce Groupe sera basé sur la flexibilité, la réactivité et une forte adaptation aux changements de l'Environnement.

2^{ème} axe : *Poursuite de la politique de modernisation de l'Entreprise et de la consolidation de ses fondamentaux notamment par :*

- *le renforcement du hub de la Compagnie pour en faire une véritable plaque tournante pour le trafic Afrique de l'Ouest vers l'Europe, le Moyen Orient et l'Amérique du Nord,*
- *la modernisation de la flotte et l'accroissement de son efficacité,*
- *l'amélioration constante des systèmes d'organisation et d'aide à la décision (yield, la refonte des process...)*
- *La poursuite de la politique d'assurance qualité notamment par la certification des différents métiers de la Compagnie.*

CONCLUSION :

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes incontestablement à la veille d'une nouvelle organisation du Transport Aérien mondial avec notamment l'émergence de nouveaux acteurs. Les événements du 11 septembre n'ont fait qu'accélérer le processus.

A la périphérie de l'Europe, nous sommes très attentifs à la nouvelle dynamique de ce secteur et nous sommes directement concerné par cette évolution particulièrement à la veille de l'élargissement de l'Europe Communautaire.

Par ailleurs, je pense qu'avec les changements accélérés de l'environnement économique engendrés par la libéralisation du commerce et la mondialisation, il est de plus en plus clair que les accords bilatéraux sur les services aériens, malgré les améliorations progressives qu'ils ont amenées, ne peuvent plus à eux seuls répondre aux besoins en rapide évolution du transport aérien entre le Maroc et l'Europe.

Bien qu'ayant enregistré ces dernières années des progrès significatifs, ces accords demeurent toutefois en deçà de nos attentes et du partenariat stratégique, volontariste et global que le Maroc et l'Union Européenne ont l'ambition de créer.

C'est pourquoi, nous sommes convaincus que la concrétisation d'un accord de ciel ouvert entre notre pays et l'Europe communautaire est une question de timing et de gestion des priorités au niveau de l'agenda européen. Nous sommes donc confiants.

Je vous remercie.